



Groupements d'employeurs – un modèle de flexicurité vécue

Un enrichissement du débat sur le développement de la stratégie de flexicurité

Le projet GE-Transfer du Bundesverband Mittelständische Wirtschaft e.V. (Association allemande des PME), financé par le programme européen PROGRESS, a pour objectif le transfert du modèle français des „Groupements d'Employeurs“ vers l'Allemagne et d'autres pays européens.

En France, les groupements d'employeurs sont légalement reconnus depuis 1985. Il s'agit de groupements d'entreprise se partageant des employés auxquels ils ne sont pas, individuellement, en mesure de proposer une occupation à plein temps. Par conséquent, les pics saisonniers peuvent être assurés par des personnes entraînées, et les experts, comme par exemple des spécialistes en informatique ou en comptabilité, auxquels l'entreprise a seulement recours pendant quelques jours ou semaines, peuvent être partagés entre plusieurs entreprises et associés aux entreprises dans le long terme. Les salariés obtiennent un seul contrat de travail auprès du groupement ainsi que des perspectives de longue durée. Quant aux entreprises, elles bénéficient de l'opportunité de faire appel, ponctuellement, à une main d'oeuvre entraînée et fiable sans toutefois être contraintes de supporter les risques liés à l'emploi en totalité. Le groupement repose sur le principe de la responsabilité partagée pour l'utilisation commune par les entreprises participantes.

Cette combinaison entre sécurité et flexibilité au bénéfice des entreprises et des salariés équivaut à la mise en application pratique du modèle de flexicurité de la Commission européenne. Elle permet notamment aux petites entreprises, qui ont des problèmes croissants face au développement démographique pour trouver et fidéliser des spécialistes qualifiés, d'inscrire leur planning des ressources humaines et leur développement du personnel dans le long terme et d'offrir des places de travail attractives.

En collaboration avec la Confédération Européenne des Associations de Petites et Moyennes Entreprises (CEA-PME), le Centre Européen de Ressources pour les Groupements d'Employeurs et cinq autres partenaires, le Bundesverband Mittelständische Wirtschaft e.V. vis à introduire ce modèle au sein du débat autour de la mise en oeuvre de la stratégie de flexicurité au niveau national aussi bien en Allemagne que dans d'autres États membres de l'Union européenne.

En raison des divergences entre les législations nationales et les contextes dans lesquels se trouvent les entreprises dans différents pays, des adaptations nationales sont nécessaires. Dans cet esprit, des lignes directrices afin de constituer des groupements d'employeurs ont été développées au sein du réseau. De même, des recommandations envers le niveau politique ont été élaborées pour indiquer comment ce modèle de „flexicurité vécue“ pourrait être mis en oeuvre en Europe.

Nous vous invitons chaleureusement à faire connaissance de près des groupements d'employeurs et de leurs avantages pour les entreprises et les salariés et de discuter avec nous des possibilités de la mise en oeuvre en Europe.

Vous obtiendrez des informations complémentaires auprès de:

BVMW e.V.
R. Eisele
ruediger.eisele@bvmw.de

CEA-PME
S. Zickgraf
info@cea-pme.org

tamen. GmbH
S. Wölfling, T. Hartmann
mailbox@tamen.de